



Province de Québec
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, que le conseil municipal, à sa session spéciale du 16 décembre 2020, a adopté le Règlement numéro 359-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement 307-11 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 9 364 433 \$ et un emprunt réduit de 184 228 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 25 mars 2020.

Dania Hovington
Directrice générale et secrétaire-trésorière